



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016- 102

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE PRODUCTION ET DE  
DISTRIBUTION DE L'EAU  
POTABLE**

**EXERCICE 2015**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 27 juin 2016 et affichée le  
27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le :

12 JUL 2016

LE MAIRE



Pour le Maire  
l'Adjointe déléguée  
Paulette LACPATIA

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le  
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après  
convocation légale sous la présidence de Mme Paulette  
Lacpatia, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert  
3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed  
Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe,  
Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude  
Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor,  
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard  
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,  
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,  
M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer,  
Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel  
Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet,  
M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Sonia Bitaut (par  
Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par  
M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par  
Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par  
M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par  
Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par  
M. Alain Iafar). Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul  
Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine  
Le Toullec).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Cala M'Rhéhourri  
à 17h13.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)** : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent  
excusé), Mme Firose Gador.

.....  
.....

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE  
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**EXERCICE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 21 juin 2016 à la Commission Municipal « Finances et affaires générales »

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de production et de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2015,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



*[Signature]*  
Pour le Maire  
l'Adjointe déléguée

**Paulette LACPATIA**

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

## EXERCICE 2015

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales et des modifications apportées par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le Maire soumet à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable pour l'exercice 2015.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Enfin, au titre de la Loi portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE 2), le rapport inclut la note obligatoire établie par l'Office de l'Eau et portant sur les redevances d'usage de l'eau et l'avancement du plan pluriannuel d'intervention de l'Office de L'eau pour la période 2010-2015.

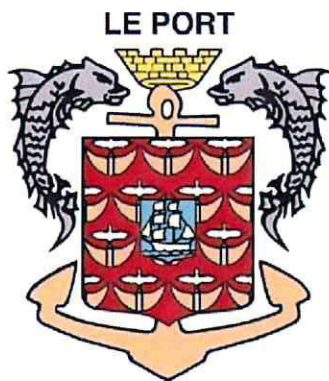
Les principales caractéristiques du service pour 2015 sont les suivants :

- Le service public de production et de distribution de l'eau potable a été confié à VEOLIA Eau pour une période de 8 années allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2020.
- La production d'eau potable est assurée par :
  - Des ressources souterraines (9 forages et 1 puits),
  - Des ressources superficielles (Sources Blanche et Denise ainsi que l'eau du basculement qui transite par l'usine de potabilisation de Pichette).
- Le stockage est assuré par 8 réservoirs pour une capacité totale de 19 000m<sup>3</sup>.
- Le linéaire de réseau est de 262 km dont 162 km de canalisation de distribution.
- La Commune compte 14 447 abonnés pour une population de 37 214 habitants. La consommation s'élève à 6 009 173 m<sup>3</sup>. Ce qui ramène à une consommation moyenne annuelle de 416m<sup>3</sup> par abonné (incluant la consommation des industriels).
- Le rendement de réseau est en augmentation et s'élève à 76,7%. L'objectif réglementaire est de 85% au titre du SDAGE (Schéma Départementale d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.
- On note une diminution de l'indice linéaire de perte sur le réseau. Celui-ci s'élève à 43,09m<sup>3</sup> par jour par kilomètre.
- L'eau distribuée sur le réseau de la commune est de bonne qualité et présente un taux de conformité de 100% sur les paramètres microbiologiques et physicochimiques.
- Le prix du service pour une facture annuelle de 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 0,69€ TTC par m<sup>3</sup>, constante par rapport à 2015.
- Le montant des investissements prévus en 2016 est de 2,1 millions d'euros et portent essentiellement sur les travaux de réhabilitation de réseaux et de raccordement de forage (FRG1bis).

Les indicateurs techniques et financiers imposés par le décret sont détaillés dans le rapport ci-joint.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le mercredi 15 juin 2016 a émis un avis favorable sur le Rapport Annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport annuel 2015.



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2015**

Le présent rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice Est présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire ». Par ailleurs, le site donne aux usagers accès aux données de tous les services d'eau potable et d'assainissement (périmètre et prix des services, indicateurs de performance).

La mise en ligne du RPQS et la publication des indicateurs vaut, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010, envoi du document en préfecture et mise à disposition du public. La délibération du RPQS doit toutefois toujours être envoyée en préfecture.

Enfin, au titre de la Loi portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE 2), le rapport inclut la note obligatoire établie par l'Office de l'Eau et portant sur les redevances d'usage de l'eau et l'avancement du plan pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau pour la période 2010-2015.

## Sommaire

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes.....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	8
1.6.2.	Production.....	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	13
2.1.	Modalités de tarification.....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	24
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	24
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service.....	26
4.4.	Amortissements.....	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

•Nom de la collectivité : LE PORT

•Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

•Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)		
Traitement (1)		
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	
Stockage (1)		
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	

1) A compléter

•Territoire desservi LE PORT

•Existence d'une CCSPL Oui Non

•Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation : ..... Non

•Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation: 29 novembre 2011..... Non

•Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : ...3 février 2015..... Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession

Nature du contrat :

Nom du délégataire : VEOLIA Eau

Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> Janvier 2012

Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : Sans objet

Nombre d'avenants et nature des avenants : Avenant signé le 17 mars 2014 portant sur la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public, l'homogénéisation des tarifs (zone portuaire et les autres abonnés), la mise en place des chèques eau, intégration des modalités de dégrèvement pour fuite.

**Nature exacte de la mission du délégataire**

Le contrat porte sur la gestion du service public d'alimentation en eau potable ce qui inclut :

- La production et la distribution d'eau potable,
- L'exploitation des ouvrages et installations du service et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et le renouvellement,
- La fourniture à la Collectivité des renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service,
- La gestion des relations avec les abonnés,
- La facturation et de recouvrement des redevances de services (incluant les services de l'assainissement, collecte et traitement des eaux usées).

**1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 37 214 habitants au 31/12/2015 (37 813 au 31/12/2014).

**1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 14 447 abonnés au 31/12/2015 (14 374 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
LE PORT					
<b>Total</b>	<b>14 374</b>	<b>14 100</b>	<b>344</b>	<b>14 447</b>	<b>0,5%</b>

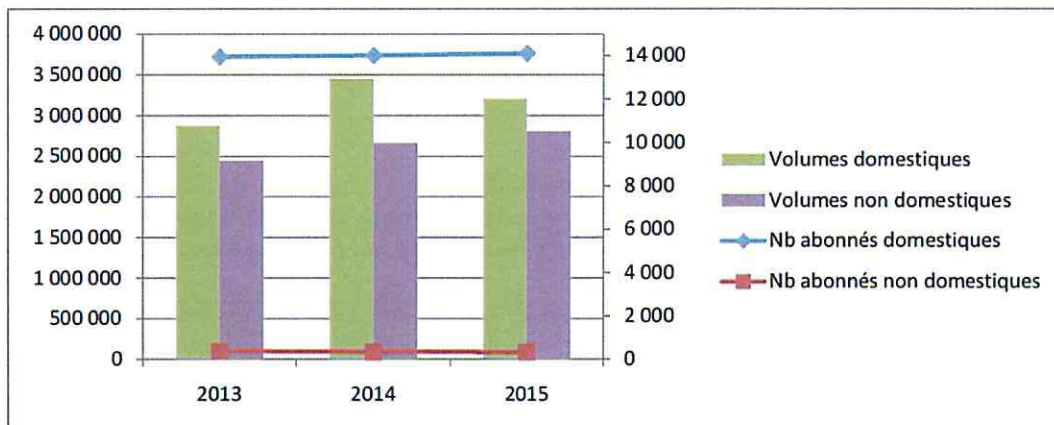
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 89,18 abonnés/km au 31/12/2015 (89,28 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,58 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,63 habitants/abonné au 31/12/2014).



La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 415,95 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015 (433,3 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).

	2013	2014	2015
Nb abonnés domestiques	13 950	14 017	14 100
Nb abonnés non domestiques	376	347	344
Volumes domestiques	2 871 059	3 448 271	3 204 376
Volumes non domestiques	2 442 827	2 660 575	2 804 797
Ratio domestique	206	246	227



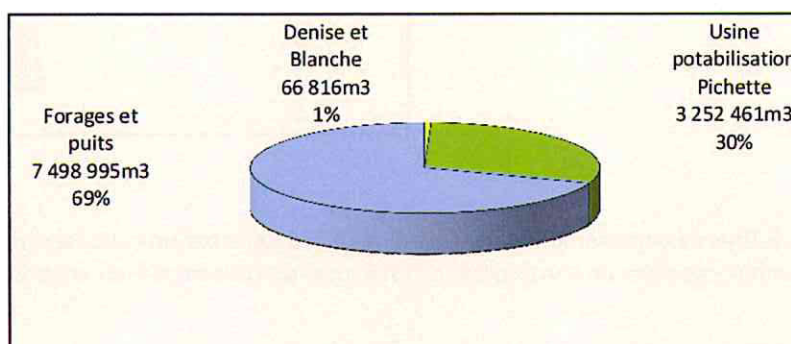
## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 10 818 272 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (7 076 538 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage FR1	Eau souterraine	2 900m <sup>3</sup> /jour	428 974	571 070	33,1%
Forage F1 Mounien	Eau souterraine	3 040m <sup>3</sup> /jour	355 778	352 988	-0,8%
Forage F2	Eau souterraine	1 440m <sup>3</sup> /jour	379 888	295 862	-22,1%
Forage F5	Eau souterraine	4 320m <sup>3</sup> /jour	584 906	699 346	19,6%
Forage P11 bis	Eau souterraine	3 840m <sup>3</sup> /jour	1 511 184	1 492 200	-1,3%
Forage P11	Eau souterraine	2 160m <sup>3</sup> /jour			
Mélange Blanche et Denise	Eau souterraine	3 040m <sup>3</sup> /jour	663 709	66 816	-89,9%
Puits Rivière des Galets	Eau souterraine	4 800m <sup>3</sup> /jour	783 235	908 637	16%
Forage F3	Eau souterraine	Pas d'arrêtés DUP	1 012 332	1 433 226	41,6%
Forage F4	Eau superficielle	3 490m <sup>3</sup> /jour	549 841	780 946	42%
Forage F6	Eau superficielle	3 040m <sup>3</sup> /jour	806 691	964 720	19,6%
Eau du basculement	Eau superficielle		3597137	3252461	
<b>Total</b>			<b>10 673 675</b>	<b>10 818 272</b>	<b>6,9%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 69%.



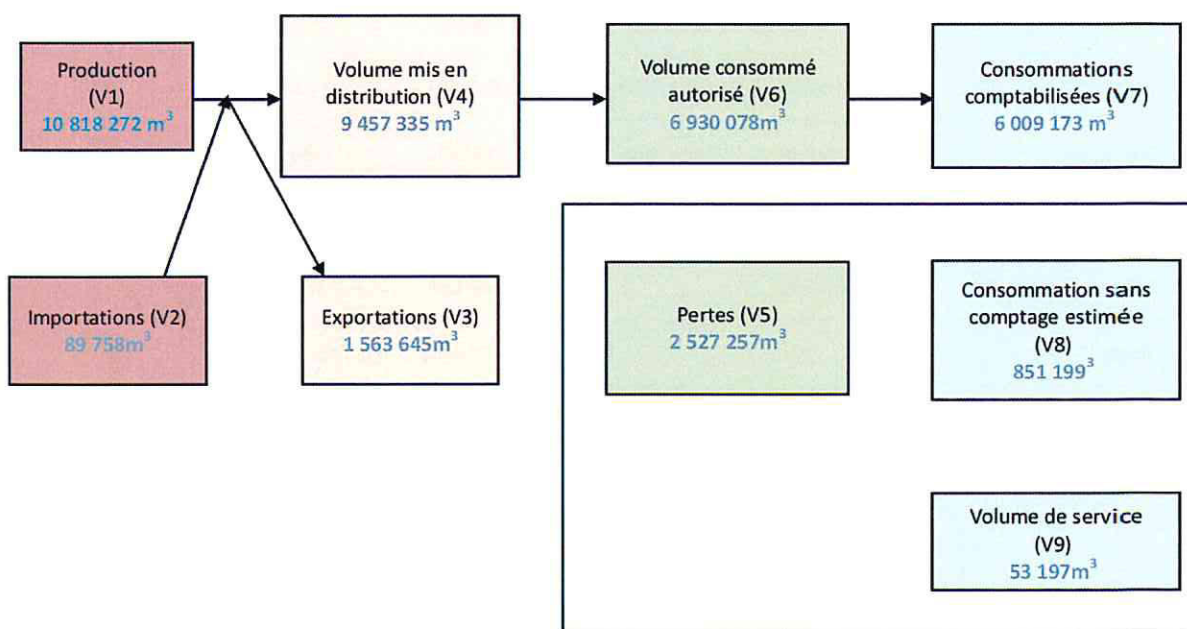
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Observations
Conseil Départemental	3 597 137	3 252 461	Eaux destinées à la potabilisation à l'usine de microfiltration de Pichette
Conseil Départemental	4 9044	89 758	Eaux distribuées sans traitement sur le réseau dit « Eaux brutes » pour des usagers industriels
<b>Total</b>	<b>3 646 181</b>	<b>3 342 219</b>	

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



**Remarque** : Les chiffres de consommation sont ramenés à 365 jours par un calcul au prorata temporis, en fonction du nombre de jours de consommation (358 jours de consommation entre 2 relevés annuels).

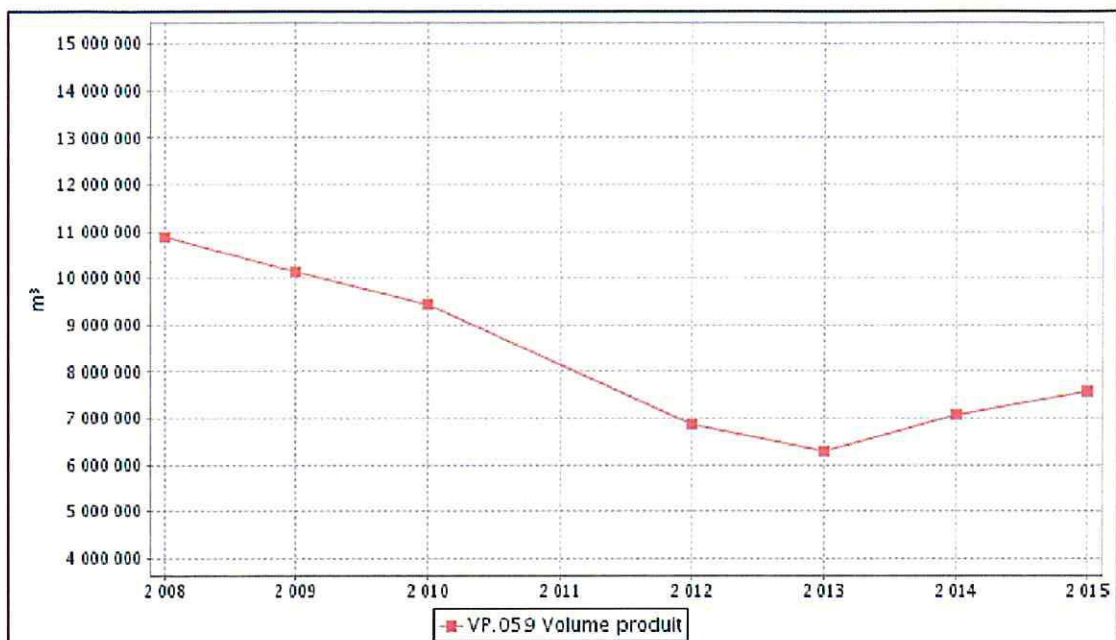
### 1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de potabilisation de Pichette	Traitement par microfiltration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage FR1	428 974	571 070	33,1%	100
Forage F1 Mounien	355 778	352 988	-0,8%	100
Forage F2	379 888	295 862	-22,1%	100
Forage F5	584 906	699 346	19,6%	100
Forage P11 bis	0	0	___%	100
Forage P11	0	0	___%	100
Mélange Forages P11 - P11 bis	1 511 184	1 492 200	-1,3%	100
Mélange Blanche et Denise	663 709	66 816	-89,9%	100
Puits Rivière des Galets	783 235	908 637	16%	40
Forage F3	1 012 332	1 433 226	41,6%	100
Forage F4	549 841	780 946	42%	100
Forage F6	806 691	964 720	19,6%	100
Forage FRG2 (projet)	0	0	___%	0
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>7 076 538</b>	<b>7 565 811</b>	<b>6,9%</b>	<b>92,79</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Le service procède également à des « achats d'eaux ». Il s'agit :

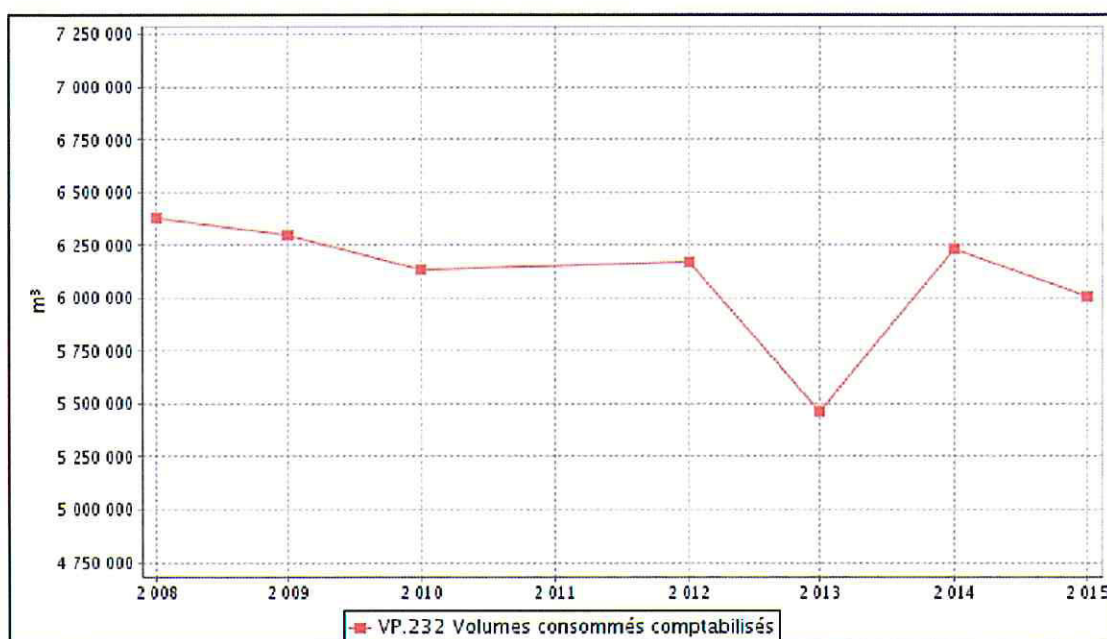
- d'une part de riverains portois alimentés par le réseau de la Possession, au niveau de la rue Patrice LUMUMBA (Ravine à Marquet),
- d'autre part d'achat d'eaux brutes non destinées à la potabilisation et revendues à CCIR et EDF (prestation intégrée au nouveau contrat en vigueur depuis 2012).

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
La Possession	2 816	1 827	- 35,1%
Conseil Général	49 044	89 758	+ 83%
<b>Cumul</b>	<b>51 860</b>	<b>91 585</b>	<b>+76,6%</b>

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	3 515 695	3 204 376	-8,86%
Abonnés non domestiques	2 712 598	2 804 797	3,40%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>6 228 293</b>	<b>6 009 173</b>	<b>-3,52%</b>
Service de (2) La Commune de la Possession	1 552 736	1 473 887	-5,1%
Service de (2) EDF et Grand Port Maritime	51 860	89 758	73,08%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>1 604 596</b>	<b>1 563 645</b>	<b>-4,00%</b>

- 1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- 2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



*1.6.5. Autres volumes*

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	52 379	851 199	1 525,1%
Volume de service (V9)	55 314	53 197	-3,8%

*1.6.6. Volume consommé autorisé*

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 335 986	6 913 569	9,1%

**1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 162 kilomètres au 31/12/2015 (161 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36,24€ HT au 01/01/2015  
36,40€ HT au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,095 €/m <sup>3</sup>	0,095 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 180 m <sup>3</sup>	0,2900€/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 180 m <sup>3</sup>	0,3300€/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	29 €	29,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,1645 €/m <sup>3</sup>	0,1653 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 180 m <sup>3</sup>	0,3291€/m <sup>3</sup>	0,3305€/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 181 à 360 m <sup>3</sup>	0,4936€/m <sup>3</sup>	0,4958€/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 360 m <sup>3</sup>	0,6581€/m <sup>3</sup>	0,6610€/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'eau)	0,0668 €/m <sup>3</sup>	0,0662 €/m <sup>3</sup>
	Lutte contre les pollutions domestiques (Office de l'Eau)	0,1100€/m <sup>3</sup>	0,1100€/m <sup>3</sup>

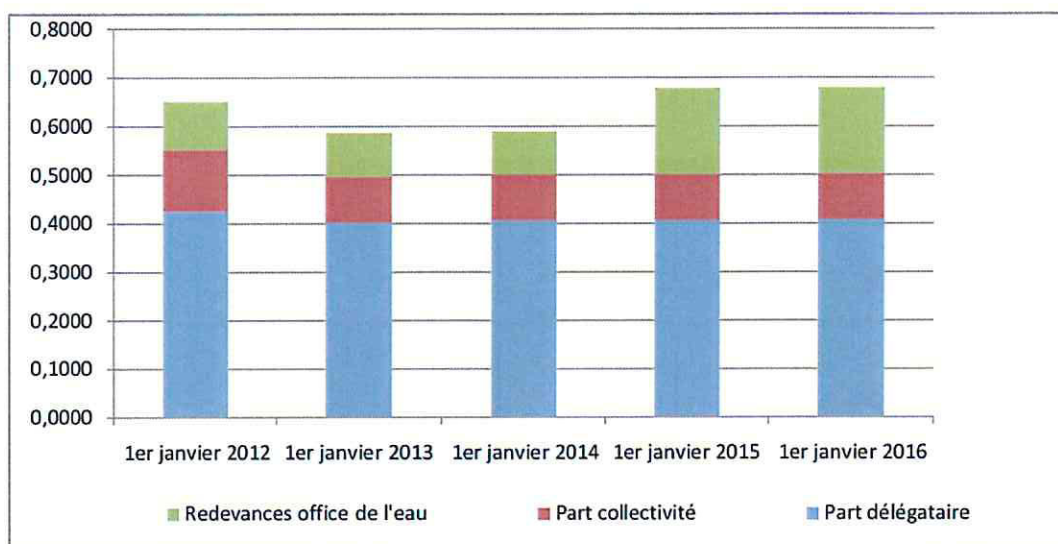
Les tarifs (parts Commune et Délégataire) ont été fixés par délibération en date du 29 novembre 2011.



## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	—%
Part proportionnelle	11,40	11,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	11,40	11,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	29,00	29,12	0,4%
Part proportionnelle	19,74	19,84	0,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	48,74	48,96	0,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	8,02	7,94	-0,9%
Redevance de lutte contre les pollutions (Office de l'Eau)	13,20	13,20	0%
TVA	1,71	1,71	0,2%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>22,93</b>	<b>22,85</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Total</b>	<b>83,07</b>	<b>83,21</b>	<b>0,17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>0,69</b>	<b>0,69</b>	<b>0%</b>



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence [semestrielle](#)

La facturation est effectuée avec une fréquence [trimestrielle](#) (2 acomptes et 2 factures).

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de **6 009 173m<sup>3</sup>/an** (6 108 846m<sup>3</sup>/an en 2014).

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 405 157,04	1 419 094,07	0,99%
Recette de vente d'eau en gros (EDENA)	143 608,00	137 387,19	-4,33%
Total recettes de vente d'eau	1 548 765,04	1 556 481,26	0,50%
<b>Total des recettes</b>	<b>1 548 765,04</b>	<b>1 556 481,26</b>	<b>0,50%</b>

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Total recettes de vente d'eau	3 932 533	4 159 269	+5,77%
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux (« attribués à titre exclusif »)	148 576	112 503	-24,28%
Autres recettes (« produits accessoires »)	389 470	433 282	+11,25%
<b>Total autres recettes</b>	538 046	545 785	+1,44%
<b>Total des recettes</b>	<b>4 470 579</b>	<b>4 705 054</b>	<b>+5,24%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 6 261 535,26 € (5 711 054 € au 31/12/2014).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	59	0	71	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	44	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	65%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>96</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 96 (Idem qu'en 2013 et 2014).**

- ⇒ En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012.
- ⇒ Toutefois, l'indicateur n'ayant pas connu d'amélioration en 2015, des actions sont en cours avec le délégataire pour consolider ce descriptif détaillé, actions qui visent à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose et à leurs caractéristiques (leur matériau et diamètre).

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

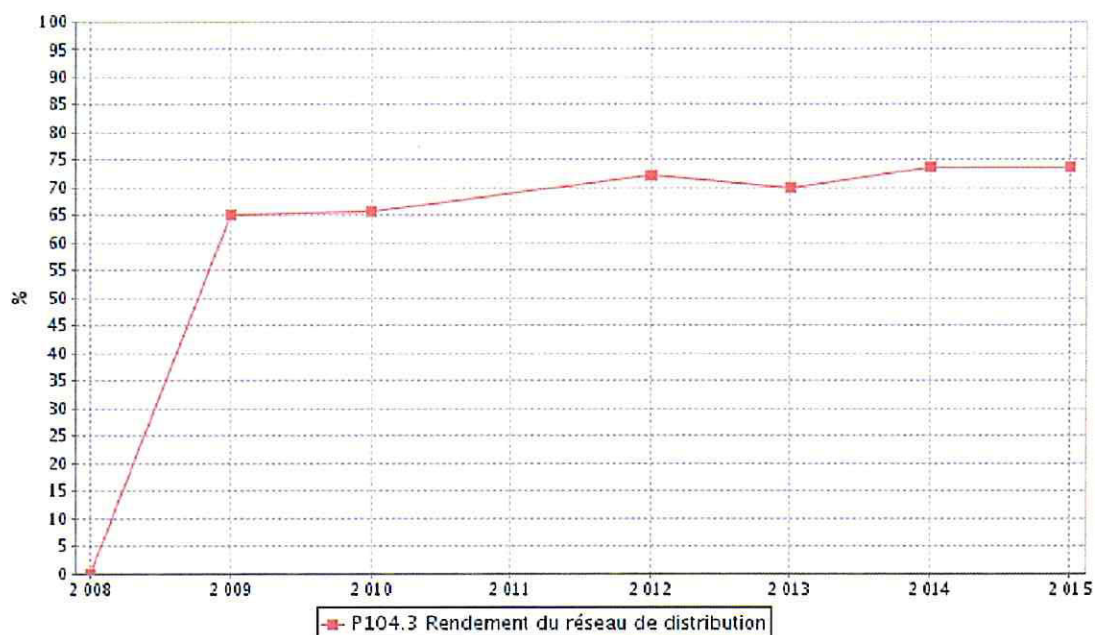
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	73,6 %	76,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	134,24	141,46

Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,9 %	60,6 %
--	--------	--------



⇒ Conformément à la réglementation, la Commune doit atteindre un rendement de réseau de 85%.

Un plan d'actions a été mis en place pour atteindre cet objectif et transmis au service Police de l'Eau.

Les principales actions portent sur :

- Des travaux de réhabilitation du réseau AEP (tronçons fuyards), travaux prévus pour courant 2016
- L'information des bailleurs sociaux et la mise en place de compteurs généraux pour les immeubles qui en sont dépourvus (études opérationnelles prévues courant 2016)
- La poursuite des opérations de recherche de fuite par le délégataire,
- La poursuite de la mise en œuvre de bornes monétiques (réduction des vols sur les hydrants).

⇒ Concernant les bornes monétiques, le contrat prévoit la pose de 5 sur le territoire. 3 ont déjà été installées (Rue Auguste Rodin, Rue Roger BACON, Rue Jacques PREVERT). Les clients (essentiellement des vidangeurs et sociétés d'espaces verts) ont ainsi acheté 2 600m<sup>3</sup> en 2014 et 12 026 m<sup>3</sup> 2015.

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_2}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

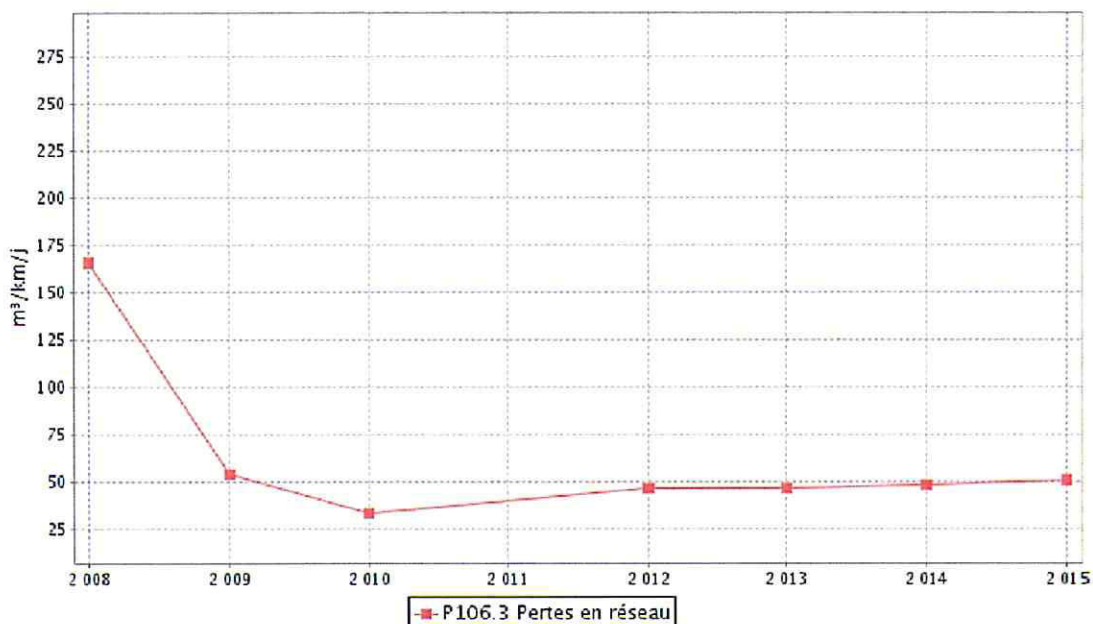
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 66,1 m<sup>3</sup>/j/km (50,1 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 50,8 m<sup>3</sup>/j/km (48,3 en 2014).





### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,160	0,745	0	0,264	0	0
Opération correspondante	Renouvellement des canalisations dans le cadre du chantier d'assainissement des eaux pluviales de la Cité Ravine à Marquet	Renouvellement des canalisations dans le cadre du chantier de réhabilitation de la Cité Ariste Bolon	RAS	Renouvellement des canalisations dans le cadre du chantier ANRU	RAS	RAS Les travaux de renouvellement des réseaux doivent démarrer en juin 2016

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,50% (0,64 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95,2% (77,1% en 2014).

- ⇒ Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77%**. (75 en 2013).
- ⇒ Plus précisément, tous les ouvrages exploités par la Commune sont autorisés par arrêté préfectoral au titre du Code de la Santé sauf le puits Rivière des Galets pour lequel la procédure a été arrêtée, l'ouvrage ayant été déclaré en 2002 par l'hydrogéologue agréé "improtégeable". Des ouvrages de substitution sont en cours de réalisation pour ce puits et pour le puits EDF ferme en décembre 2004.
- ⇒ L'indice a augmenté du fait de l'intégration du forage FR1 pour lequel l'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral en avril 2013.
- ⇒ Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été finalisé fin 2015 pour le forage FRG1bis
- ⇒ 2 nouveaux forages ont été réalisés en 2015 : F7bis et F8; les dossiers réglementaires et opérationnelles (équipement et raccordement) seront lancés courant 2016. Ces études inclueront également le forage FRG2.

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2015, 12 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (15 en 2014), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,83 pour 1 000 abonnés (1,04 en 2014).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai est de 99,4% (99,5% en 2014).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	1 546 627	1 557 628,19
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

Pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette est de 0 ans (0 en 2014).

### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2014 tel que connu au 31/12/2015	142 751	198 463
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2014	5 711 054	5 974 061
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2014	2,5	3,32

Pour l'année 2015, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2014 est de 3,32% (2,5 en 2014).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 24

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2015, le taux de réclamations est de 1,8 pour 1000 abonnés (0,21 en 2014).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Branchements en plomb*

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

SANS OBJET

### 4.2. *Montants financiers*

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. *État de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

### 4.4. *Amortissements*

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 342 913,14 € (753 590,44 € en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude de renforcement/ extension de l'usine de potabilisation de Pichette	15 000€	0€
Etudes de sécurisation des captages Blanche et Denise	58 000€	0€
Etudes opérationnelles pour la pose de compteurs généraux	26 000€	0€

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des clôtures des forages et réservoirs	2016	379 000€
Equipement et raccordement du forage FRG1bis	2016	419 224€
Travaux de renforcement et réhabilitation du réseau d'eau potable	2016	1 100 000€
Travaux « court terme » d'aménagements de l'usine de Pichette	2016	240 000€

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 22 demandes d'abandon de créance et en a accordé 22.

2 905 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015.

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

A l'heure actuelle, aucune action n'a été identifiée dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	37 813	37 214
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	0,69	0,69
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,6%	76,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	50,1	66,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	48,3	50,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,64%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,1%	95,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	2 965€	2 905€
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,04	0,83
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,5%	99,4%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,5%	3,32%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,21	1,8